



décompte des charges locatives

Par **la romaine**, le **03/05/2019** à **19:59**

Bonjour,

j'ai reçu le décompte des charges locatives dont ressort une surconsommation importante d'eau par rapport à celle de l'année précédente.

sachant que l'appartement a brûlé, que j'ai un relevé de compteur à notre arrivée et à notre départ.

donc j'en déduit que l'eau consommée pour les travaux après notre départ nous est facturée.

est ce normal ?

merci de me répondre

cordialement

alicia LAFOSSE

Par **janus2fr**, le **04/05/2019** à **08:37**

[quote]

sachant que l'appartement a brûlé, que j'ai un relevé de compteur à notre arrivée et à notre départ.

donc j'en déduit que l'eau consommée pour les travaux après notre départ nous est facturée.

[/quote]

Bonjour,

Puisque le compteur a été relevé à votre départ, vous pouvez donc savoir combien vous avez réellement consommé. La consommation ultérieure à ce relevé ne vous est pas imputable.